

**DIRECTION DE L'EXPLOITATION  
ET DE LA LOGISTIQUE PÉTROLIÈRES  
INTERARMÉES**

*47 rue Sainte Catherine - Caserne Thiry  
Course spéciale 60016 - 54035 NANCY CEDEX*



**DEMANDE D'INFORMATION DU  
SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES**

**Prestations de services relatives à la maintenance des équipements pétroliers  
ATEX dans les établissements du Service des Essences des Armées.**

Référence :

- arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

Contacts :

**Sébastien BARCELO**

Tél : 03 83 19 35 39

[sebastien.barcelo@intradef.gouv.fr](mailto:sebastien.barcelo@intradef.gouv.fr)

**Vincent PAQUE**

Tél : 03 83 19 35 39

[vincent.paque@intradef.gouv.fr](mailto:vincent.paque@intradef.gouv.fr)

**Volanirina ANDRIAMANOMANA**

Tél : 03 83 19 35 39

[volanirina.andriamanomana@intradef.gouv.fr](mailto:volanirina.andriamanomana@intradef.gouv.fr)

## **Table des matières**

1 - Avant-propos :	3
2 - Objet de la demande d'informations :	3
3 - Modalités de réponse :	4
4 - Exploitation des réponses :	5
5 - Questions posées dans le cadre de la demande d'information :	5
5.1 Présentation de l'entreprise.....	5
5.1.1 Identification de la société.....	5
5.1.2 Votre société .....	5
5.1.3 Statut de la société et montant du capital social .....	6
5.1.4 Catégorie .....	6
5.1.5 Certifications / Normes .....	6
5.1.6 Disposez-vous d'un service qualité ?.....	6
5.1.7 Références .....	6
5.1.8 Principaux fournisseurs .....	7
5.2 Gamme de matériels .....	7
5.2.1 Votre société est en mesure d'assurer des opérations de : .....	7
5.2.2 Votre société est en mesure d'assurer les opérations de maintenance sus-citées au sein des régions administratives suivantes :.....	8
5.2.3 Votre société agit elle en nom propre sur les régions administratives sélectionnées ou a-t-elle recours à de la sous-traitance ?.....	8
5.2.4 Votre société peut-elle intervenir en simultané sur plusieurs régions ?.....	8
5.3 Modalités de réalisation des prestations .....	9
5.3.1 Présentation du service en charge des opérations de maintenance .....	9
5.3.2 Modalités d'exécution .....	10
5.3.3 Fiche de vie .....	10
5.3.4 Compte rendu d'intervention.....	10
5.4 Tarifs .....	11
5.5 Stockage – cycle de vie .....	11
5.5.1 Moyens de stockage dévolus et disponibilité des éléments complets et pièces-détachées .....	11
5.5.2 Modalités de la garantie s'appliquant aux prestations et au matériel installé ou réparé.....	11
5.6 Développement durable .....	11
5.6.1 Dispositions environnementales prises par la société :.....	11
5.6.2 Suggestions s'agissant de la gestion de la fin de vie des équipements :.....	12
5.6.3 Dispositions sociales prises par la société :.....	13
5.6.4 Suggestions s'agissant des dispositions sociales.....	13
5.7 Divers .....	13
5.7.1 Votre société dispose-t-elle de la signature électronique ? .....	13
5.7.2 Votre société pratique t'elle la facturation électronique ? .....	13
5.7.3 Dans l'hypothèse de la publication d'un avis d'appel public à la concurrence, quels éléments vous inciteraient à soumissionner ? .....	13
5.7.4 Suggestions libres .....	14

## **1 - Avant-propos :**

Le service des essences des armées (SEA) est un service interarmées, il assure l'approvisionnement, le stockage et la distribution des produits pétroliers nécessaires aux armées et, à tout autre service ou organisme relevant du ministère des armées suivant les dispositions de l'article R3233-5 du code de la défense. À ce titre, il est le service expert des armées dans les domaines de la conception, de la logistique des matériels et des installations pétrolières.

L'article L.557-29 du code de l'environnement dispose que « l'exploitant est responsable de l'entretien, de la surveillance et des réparations nécessaires au maintien du niveau de sécurité du produit ou de l'équipement ».

Le code du travail (R4323-23) impose des vérifications périodiques afin d'apprécier l'état des éléments d'une installation et des dispositifs de sécurité dont la détérioration pourrait entraîner un danger, afin de déterminer :

- si une réparation ou un échange est nécessaire dans les meilleurs délais ;
- si ces dispositifs de sécurité peuvent remplir correctement leur fonction jusqu'à la prochaine vérification.

Ces vérifications régulières ne consistent pas seulement un contrôle du bon fonctionnement global d'une installation mais prévoient un examen attentif des éléments constitutifs de celle-ci et de ses dispositifs de sécurité.

La présente demande d'information du SEA ne constitue, ni une consultation, ni un appel d'offres, ni même un quelconque engagement de l'administration à lancer ultérieurement une opération sur le même objet.

Les réponses adressées à la direction de l'exploitation et de la logistique pétrolière interarmées (DELPIA) ne constitueront pas des engagements contractuels ou précontractuels de la part de leurs auteurs.

Aucune rémunération ou indemnisation ne pourra être prétendue pour les réponses apportées.

Les réponses sont réputées être libres de droits et pourront être utilisées par l'administration pour préparer d'éventuelles consultations ultérieures ; elles alimenteront la réflexion du représentant du pouvoir adjudicateur (RPA) sur les meilleures solutions disponibles pour satisfaire le besoin.

## **2 - Objet de la demande d'informations :**

S'agissant des équipements présents sur les tuyauteries d'usine de son infrastructure pétrolière, le service des essences des armées envisage, en préambule, d'avoir recours à une initialisation du système de maintenance correspondant à un « état zéro ».

À cette occasion, à des fins de traçabilité, est prévue la rédaction d'une fiche de vie individualisée, documentée de photos, pour chaque équipement visé. Cet état des lieux initial permettra de s'inscrire dans un modèle économique de maîtrise du vieillissement.

Ce concept trouve ses origines dans les dispositions réglementaires résultant de l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

Cet arrêté a été décliné au SEA, au moyen d'une note d'organisation prévoyant les opérations de maintien en condition opérationnelle (MCO) des IPS (installations pétrolières spécialisées) en définissant les types et niveaux de maintenance et responsabilité des acteurs de la chaîne de la fonction immobilière au SEA.

La maintenance s'appuie sur les actions suivantes :

- maintenance préventive comprenant les actions systématiques, conditionnelles et prévisionnelles effectuées selon un calendrier défini pour chaque établissement concerné ;
- maintenance corrective comprenant les actions curatives et palliatives avec l'indication des temps d'indisponibilité par équipement réputé défectueux.

La liste prévisionnelle des opérations attendues est la suivante :

- maintenance des anti-béliers ;
- maintenance des soupapes de sureté ;
- maintenance des déverseurs ;
- maintenance des vannes de régulation ;
- maintenance des détecteurs de fuites à surpression ;
- étalonnage ou remplacement des manomètres ;
- contrôle de calibration des débitmètres et des pressostats ;
- maintenance des vannes hydrant ;
- maintenance des vannes à sécurité positive ;
- maintenance des vannes à commandes électriques ;
- maintenance des enveloppes antidéflagrantes en zone ATEX ;
- maintenance des clapets de pied des réservoirs ;
- maintenance des détecteurs de gaz ;
- maintenance des dispositifs de contrôle de mise à la terre.

Les opérations visées sont réputées être effectuées dans le respect total des dispositions réglementaires et des normes.

### **3 - Modalités de réponse :**

Les réponses devront être adressées, en privilégiant le mode dématérialisé auprès des adresses suivantes :

[sebastien.barcelo@intradef.gouv.fr](mailto:sebastien.barcelo@intradef.gouv.fr)

et, en copie :

[vincent.paque@intradef.gouv.fr](mailto:vincent.paque@intradef.gouv.fr) ; [volanirina.andriamanomana@intradef.gouv.fr](mailto:volanirina.andriamanomana@intradef.gouv.fr)

Ou, après vous être identifié, sur le site Internet Achats Défense : [www.achats.defense.gouv.fr](http://www.achats.defense.gouv.fr)

À toutes fins utiles, l'adresse postale ayant cours est la suivante :

Direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées  
Sous-direction administration  
Bureau Achats – Section Infrastructure/Matériels – Cellule Infrastructure  
47 rue Sainte Catherine - Caserne Thiry  
Course spéciale 60016 - 54035 NANCY CEDEX

#### 4 - Exploitation des réponses :

Les réponses seront exploitées par le DELPIA au travers de ses bureaux marchés et infrastructure.

Les réponses apparaissant dans les documents transmis, libres de droits, pourront être exploitées par le bureau achats afin de préparer les futures procédures visant les prestations de services relatives à la maintenance des équipements pétroliers.

Toutefois il vous est possible de mentionner et clairement mettre en évidence les éléments protégés par le secret industriel et commercial en apportant une mention relative à cette protection sur les documents, méthodes et labels concernés.

#### 5 - Questions posées dans le cadre de la demande d'information :

##### 5.1 Présentation de l'entreprise

Votre réponse pourra comporter dans ses pièces-jointes attachées tout document descriptif de votre société que vous jugerez utile contenant des éléments tels que missions, répartition géographique, effectifs, réalisations, références, bilans et etc.

##### 5.1.1 Identification de la société

Points de contact identifiés au sein de la structure auprès desquels les échanges peuvent se faire :

1 - Prénom :  
Nom :  
Qualité :  
Téléphone fixe :  
Téléphone mobile :  
Adresse de messagerie électronique :

2 - Prénom :  
Nom :  
Qualité :  
Téléphone fixe :  
Téléphone mobile :  
Adresse de messagerie électronique :

Adresses postales auprès desquelles les correspondances peuvent se faire :

1 – Siège social :

2 – Agence identifiée :

##### 5.1.2 Votre société

- Commercialise et installe des équipements pétroliers ;
- Exerce des activités de maintenance d'équipements pétroliers.
- Est agréé par les fabricants d'équipements pétroliers présents sur les canalisations d'usine listés ci-après :

---

---

---

---

### 5.1.3 Statut de la société et montant du capital social

---

---

---

---

### 5.1.4 Catégorie

Selon les dispositions du Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008, votre entreprise est une :

- Microentreprise (**TPE**) - (*Moins de 10 salariés*)
- Petite et moyenne entreprise (**PME**) – (*de 10 à 249 salariés*)
- Entreprise de taille intermédiaire (**ETI**) - (*entre 250 et 4 999 salariés*)
- Grandes entreprise (**GE**) – (*dont l'effectif est supérieur ou égal à 5 000 salariés*)

### 5.1.5 Certifications / Normes

- Normes ISO qualité, (*descriptif*) : \_\_\_\_\_
- Normes ISO relatives à l'environnement, (*descriptif*) : \_\_\_\_\_
- Certification manuel d'amélioration sécurité des entreprises (MASE)
- Certification installation, service et maintenance d'installations électriques en atmosphères explosives (Ism ATEX) de niveau 2 de compétence pour le personnel (INERIS)
- Habilitations électriques.
- Certification système d'assurance qualité réparateur en atmosphères explosibles (Saqr ATEX) - (INERIS).

### 5.1.6 Disposez-vous d'un service qualité ?

Développer :

---

---

---

---

### 5.1.7 Références

Attestation de fourniture de forces armées de pays membres de l'OTAN

*Si détenue, l'attacher en annexe de la réponse et, citer les références.*

---

---

---

---

Références de clients

*Lister les principales références vérifiables.*

---

---

---

---

### **5.1.8 Principaux fournisseurs**

Dénominations sociales, adresses et pays de production

Compléter :

---

---

---

---

### **5.2 Gamme de matériels**

#### **5.2.1 Votre société est en mesure d'assurer des opérations de :**

- Maintenance des anti-béliers ;
- Maintenance des soupapes de sureté ;
- Maintenance des déverseurs ;
- Maintenance des vannes de régulation ;
- Maintenance des détecteurs de fuites à surpression ;
- Étalonnage ou remplacement des manomètres ;
- Contrôle de calibration des débitmètres et des pressostats ;
- Maintenance des vannes hydrant ;
- Maintenance des vannes à sécurité positive ;
- Maintenance des vannes à commandes électriques ;
- Maintenance des enveloppes antidéflagrantes en zone ATEX ;
- Maintenance des clapets de pied des réservoirs ;
- Maintenance des détecteurs de gaz ;
- Maintenance des dispositifs de contrôle de mise à la terre.

**5.2.2 Votre société est en mesure d'assurer les opérations de maintenance sus-citées au sein des régions administratives suivantes :**

- Auvergne-Rhône-Alpes
- Bourgogne-Franche-Comté
- Bretagne
- Centre-Val de Loire
- Corse
- Grand Est
- Hauts-de-France
- Île-de-France
- Normandie
- Nouvelle-Aquitaine
- Occitanie
- Pays de la Loire
- Guadeloupe
- Martinique
- Guyane
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Mayotte

**5.2.3 Votre société agit elle en nom propre sur les régions administratives sélectionnées ou a-t-elle recours à de la sous-traitance ?**

- La société agit en nom propre
- La société a recours à de la sous-traitance au sein des régions administratives suivantes :

---

---

---

---

**5.2.4 Votre société peut-elle intervenir en simultané sur plusieurs régions ?**

- Oui, nombre de région pouvant être effectuées en simultané : \_\_\_\_\_
- Non

**Contraintes particulières :**

---

---

---

---

**5.3 Modalités de réalisation des prestations**

**5.3.1 Présentation du service en charge des opérations de maintenance**

*Certifications que le service des essences des armées estime appropriées pour l'application des prestations attendues :*

- Certification manuel d'amélioration sécurité des entreprises (MASE) ;
- Certification installation, service et maintenance d'installations électriques en atmosphères explosives (Ism ATEX) de niveau 2 de compétence pour le personnel (INERIS) ;
- Habilitations électriques ;
- Certification système d'assurance qualité réparateur en atmosphères explosibles (Saqr ATEX) - (INERIS).

Estimez-vous nécessaires d'autres certifications ou suggérez-vous une modification de celles qui sont envisagées ?

---

---

---

---

*Qualité du personnel de votre structure dévolu aux prestations visées :*

---

---

---

---

*Equipement dédié aux prestations*

Possédez-vous un banc d'essai étalonné COFRAC dont l'attestation de contrôle est en cours de validité ?

- Oui
- Non

Possédez-vous un détecteur d'atmosphère portatif ?

- Oui
- Non

Possédez-vous un appareil de mesure destiné à contrôler la teneur en oxygène de l'air (oxygéno-mètre) ?

- Oui
- Non

Détail des moyens et de l'outillage approprié pouvant être dévolus aux prestations, sans délai :

---

---

---

---

---

---

---

---

### **5.3.2 Modalités d'exécution**

*Durée estimée pour effectuer une initialisation du système basée sur une hypothèse de deux équipements tels que listés au paragraphe 2, présents sur trois implantations à visiter par région administrative de France métropolitaine :*

\_\_\_\_\_

*Délai d'intervention estimé pour réaliser une action de maintenance préventive localisée sur une implantation située au sein d'une région administrative de France métropolitaine :* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*Délai d'intervention estimé pour réaliser une action de maintenance corrective localisée sur une implantation située au sein d'une région administrative de France métropolitaine :* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*Délai estimé pour l'approvisionnement en pièces détachées provenant à part égale du fabricant et d'un fournisseur tiers :* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*Éléments de réponse complémentaires éventuels :* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### **5.3.3 Fiche de vie**

Êtes-vous en mesure de fournir un modèle libre de droits, tel que vous l'utilisez, ou pourriez être amené à l'utiliser, dans l'application de vos interventions ? Le service des essences des armées prévoit à minima l'utilisation des champs suivants :

- La date et la durée de l'intervention ;
- L'objet de l'intervention ;
- Le descriptif du matériel soutenu ;
- Le détail des prestations effectuées ;
- Les observations ou recommandations applicables.

### **5.3.4 Compte rendu d'intervention**

Êtes-vous en mesure de fournir un modèle libre de droits, tel que vous l'utilisez, ou pourriez être amené à l'utiliser, dans l'application de vos interventions ? Le service des essences des armées prévoit à minima l'utilisation des champs suivants :

- Un bloc d'explications techniques ;
- Un bloc relatif au coût financier mentionnant :
  - les frais s'appliquant à chaque équipement sur lequel a porté l'intervention détaillant le coût des pièces changées ou de solution palliative adoptée et, les frais de dépose et repose ;
  - les frais annexes tels que l'installation et le repli de chantier, et le coût jour/homme en déplacement afférent.

## **5.4 Tarifs**

Quelles sont selon vous les modalités optimales permettant d'obtenir le tarif le plus avantageux ?

---

---

---

---

---

---

---

---

## **5.5 Stockage – cycle de vie**

### **5.5.1 Moyens de stockage dévolus et disponibilité des éléments complets et pièces-détachées**

*Développer :*

---

---

---

---

### **5.5.2 Modalités de la garantie s'appliquant aux prestations et au matériel installé ou réparé**

*Développer :*

---

---

---

---

## **5.6 Développement durable**

### **5.6.1 Dispositions environnementales prises par la société :**

- Les éco-labels ;
- Les labels et certificats ;
- Le coût du cycle de vie ;
- Le recyclage des déchets ;
- L'économie circulaire ;
- Le commerce équitable.

*Développer :*

---

---

---

---

---

**5.6.2 Suggestions s'agissant de la gestion de la fin de vie des équipements :**

---

---

---

---

---

### **5.6.3 Dispositions sociales prises par la société :**

- Le recours aux personnes handicapées via le réseau des Entreprises Adaptées, Etablissements et Services d'Aide par le Travail, Travail d'Indépendant Handicapé (EA, ESAT, TIH) ;
- L'économie sociale et solidaire (recours aux coopératives) ;
- L'insertion des personnes éloignées de l'emploi (recours aux facilitateurs) ;
- L'économie sociale et solidaire (recours aux coopératives) ;
- La clause d'insertion sous statut scolaire (jeunes décrochés) ;
- La convention Service de l'Emploi Pénitentiaire –Régie Industrielle des Établissements Pénitentiaires (SEP-RIEP);
- Le commerce équitable ;.
- La clause du militaire blessé.

*Développer :*

---

---

---

---

---

### **5.6.4 Suggestions s'agissant des dispositions sociales**

---

---

---

---

---

---

---

## **5.7 Divers**

### **5.7.1 Votre société dispose-t-elle de la signature électronique ?**

- Oui
- Non

### **5.7.2 Votre société pratique t'elle la facturation électronique ?**

- Oui
- Non

### **5.7.3 Dans l'hypothèse de la publication d'un avis d'appel public à la concurrence, quels éléments vous inciteraient à soumissionner ?**

---

---

---

---

---

---

---

